

Commune de SEYSSINS  
**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES  
NATURELS PRÉVISIBLES**

**ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE**

**Légende :**

**Niveau de contraintes \***

**R** Zones d'interdictions

**B** Zones de projet possible sous maîtrise collective

**B** Zones de contraintes faibles

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé : voir encart au 1/25 000

**Nature du risque \*\***

I, ir : inondation de plaine  
I', i', i', i', i', i' : inondation en pied de versant  
M, m : marécages  
T, T1, T2, T3 : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels  
V, v : ravinements et ruissellements sur versant  
G, g1, g2 : glissements de terrain  
F, F1, F2, p1, p0 : chutes de pierres  
E : effondrements - suffosion  
A : avalanches

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

\* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

\*\* le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

----- Limite du report cadastral

Réalisation : RTM 38

Etabli le : juin 2007

Echelle : 1/5 000

Édition : ALP'GEORISQUES

Modifié le :

